

B É T H U N E

**SMART CITY**

BUDGET PRIMITIF 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

NOTE DE SYNTHÈSE

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Système de Liaison des Offres de Services) is displayed in blue and red.

ID : 062-216209106-20220411-2022\_035-DE

Préambule	Page 3
I – La section de fonctionnement	Page 4
A - Les recettes	Page 4
B – Les dépenses	Page 8
II – La section d’investissement	Page 12
A - Les recettes	Page 12
B – Les dépenses	Page 13

Le budget est l'acte par lequel les conseillers municipaux déterminent la politique budgétaire de la ville pour l'année. Il est voté chaque année après le débat d'orientations budgétaires.

Le budget primitif formalise et fixe l'orientation budgétaire, recettes et dépenses que la Ville s'est donnée pour mener à bien ses projets. Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune (l'article L2311-1 du CGCT).

La préparation des budgets locaux est un moment essentiel de la vie des collectivités territoriales qui procède d'un travail long et rigoureux.

Le budget obéit à des règles de présentation fixées par des maquettes réglementaires et doit respecter un calendrier d'élaboration précis. Il est soumis par ailleurs à des contrôles qui ont pour but de s'assurer que les règles fixées par le législateur ont été respectées.

La présentation d'un budget communal se décompose en :

### **I - Une section de fonctionnement**

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers : restauration scolaire, recettes de spectacles, prestations jeunesse et sport, crèches, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

### **II - Une section d'investissement**

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, des subventions d'équipement, les remboursements de T.V.A. et par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement ou « épargne brute ».

Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

## BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 062-216209106-20220411-2022\_035-DE

Le Budget Primitif 2022 s'élève toutes sections confondues à 75 801 877.20 €.

### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 52 240 139.61 €

#### A - RECETTES

RECETTES	BP 2022
Chapitre	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	173 000.00
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 916 680.00
73 - IMPOTS ET TAXES	35 264 183.00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 959 723.18
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	249 402.00
76 - PRODUITS FINANCIERS	153 491.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	267 500.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>43 983 979.18</b>
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	9 289.83
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>9 289.83</b>
<b>002 -RÉSULTAT REPORTÉ</b>	<b>8 246 870.60</b>
<b>Total général</b>	<b>52 240 139.61</b>

013 Atténuations de charges : 173 000.00€

Remboursement sur rémunération du personnel, assurance accident du travail, congés de paternité, remboursement des trop-perçus sur salaires

70 Produits des services : 1 916 680.00€

Concessions dans les cimetières, droits de stationnement, droits de chasse, cantine, centres de loisirs, inscriptions dans les équipements Culturels, sportifs, Enseignement, Jeunesse, ....

73 Impôts et taxes : 35 264 183 €

Impôts : Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, Foncier bâti et non bâti

Attribution de compensation : Béthune a transféré la taxe professionnelle à la CABBALR, donc chaque année la CABBALR verse une attribution de compensation.

Droits de place (marchés, occupations du domaine public)

Taxe sur l'électricité, taxe sur les enseignes, taxe additionnelle sur les droits de mutation.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	22,89	22,89	22,89	-	-
Taxe foncière bâti	38,07	38,07	38,07	60,33	60,33
Taxe foncière non bâti	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23

Le produit fiscal repris sur le budget primitif 2022 s'élève à 18 562 864 €, en correspondance avec l'état 1259 notifié le 14 mars 2022.

PRODUIT FISCAL	2018	2019	2020	2021	2022
Produit de la taxe d'habitation	6 506 456	6 633 651	6 496 584	0	0
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	33 247	32 161	32 002	31 742	31 463
Produit de la taxe foncière sur le bâti	11 546 813	11 874 598	12 032 058	17 531 261	18 196 131
Estimation coefficient correcteur au 22 février (coco)					- 180 664
					<b>18 015 467</b>
Produit de la Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires et logements vacants				458 193	515 934
Rôles supplémentaires	50 910	69 554	251 550	0	
<b>PRODUIT FISCAL</b>	<b>18 137 426</b>	<b>18 609 964</b>	<b>18 812 194</b>	<b>18 021 196</b>	<b>18 562 864</b>

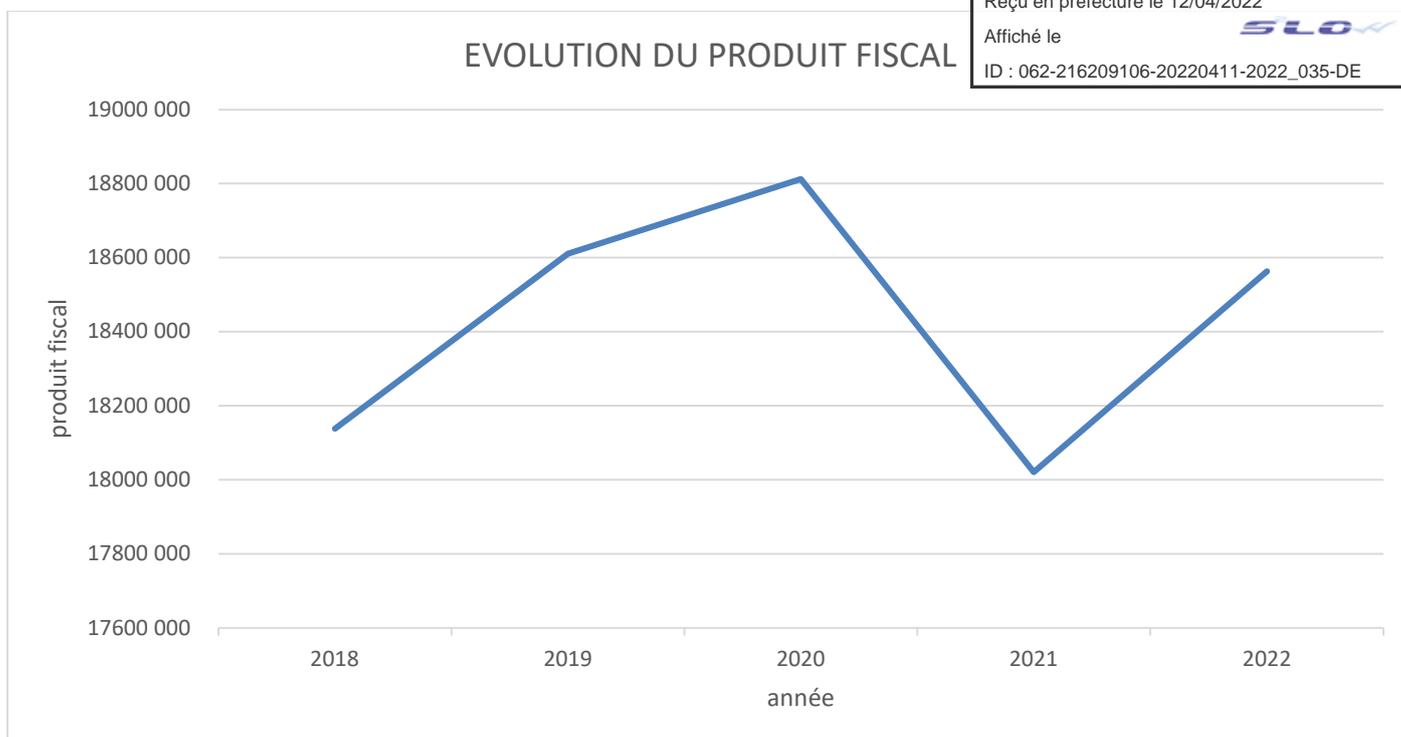
En 2022, tout comme en 2021, le **taux foncier bâti** est de 60,33 %, ce taux comprend :

- le taux communal qui est identique à l'année 2020, soit 38,07 %,
- le taux départemental de 22,26 %

En effet, au regard de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près.

Quant à la **taxe foncière non bâti**, le taux reste également identique à l'année dernière soit 70,23%.

S'agissant de la **taxe d'habitation**, la commune continue à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, au taux figé de 2019, soit 22,89 %,



Le versement prévisionnel du FNGIR est inscrit à hauteur de 122 210.00 €

Attribution de compensation 14 659 003 €

Dotation de Solidarité Communautaire 295 740 €

Fonds de Péréquation Intercommunale 219 366 €

**74** Dotations et subventions : 5 959 723.18 €

Dotation Globale de Fonctionnement 974 927 €

Dotation de Solidarité Urbaine 1 805 817 €

Les autres dotations :

Subventions de la Région, du Département, et autres organismes, FCTVA

Participation de l'État pour les contrats aidés

**75** Autres produits de gestion courante : 249 402.00 €

Loyers perçus des locations d'immeubles, redevances versées par les concessionnaires et les fermiers (Dalkia pour le chauffage). Redevances pour frais de gestion, de contrôle et d'occupation du domaine public.

**76** Produits financiers : 153 491.00 €

**77** Produits exceptionnels : 267 500.00€

Produits de vente des terrains, des bâtiments, des véhicules, indemnités de sinistres.

042 Opérations d'ordre de transferts entre section : 9 289.83 €

002 Résultat de fonctionnement reporté : 8 246 870.60 €

## INTERCOMMUNALITE - SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

La participation au SIVOM de la Communauté du Béthunois est fiscalisée et s'élève à 2 251 056 €

## B - DEPENSES

DEPENSES	BP 2022
Chapitre	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 142 265.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 442 938.00
014 - ATTENUATIONS DES PRODUITS	70 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 629 636.00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 523 652.99
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 345 180.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>43 153 671.99</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 304 667.65
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	2 781 799.97
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>9 086 467.62</b>
<b>Total général</b>	<b>52 240 139.61</b>

**011** Charges à caractère général : 11 142 265 € dont 1 593 140 € de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage).  
 Les charges à caractère général sont les dépenses courantes de la commune : eau, gaz, électricité, chauffage, carburant, alimentation, fournitures de bureau, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, loyers des locations, entretiens et réparations diverses, primes d'assurances, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, affranchissement, téléphone, spectacles du théâtre...

**012** Charges de personnel : 24 442 938 €  
 Rémunération du personnel titulaire et non titulaire, des emplois aidés, des apprentis, des cotisations diverses comme l'assurance statutaire et le cnas ainsi que la médecine du travail...

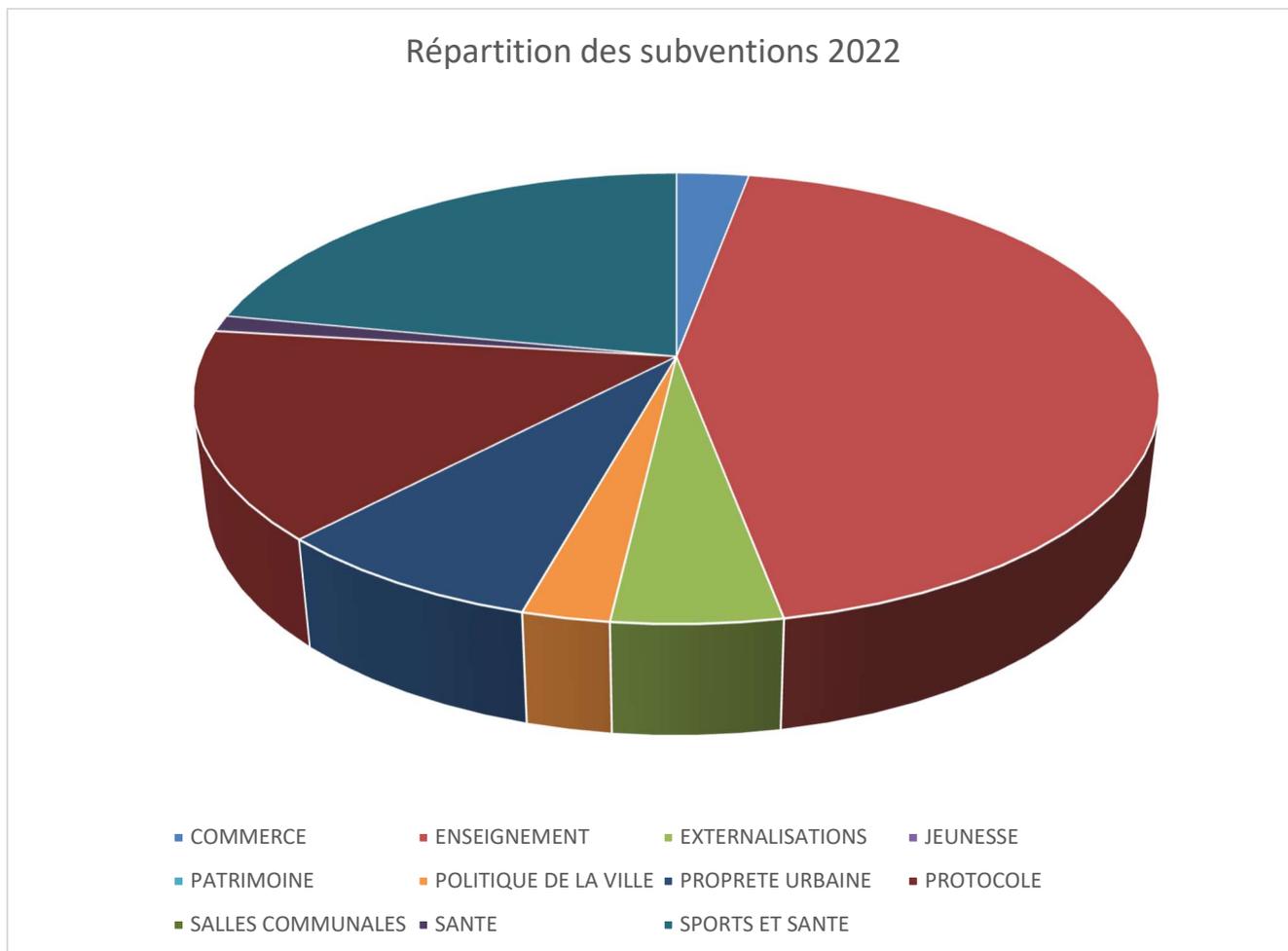
INTITULE DE LA DEPENSE	MONTANTS	%
Rémunération	17 116 548.00	70.03
Cotisations patronales (dont 45 000 FNC)	6 273 210.00	25.66
Versement mobilité et FNAL	314 700.00	1.29
Cotisation CNFPT	140 280.00	0.57
CNAS	165 000.00	0.68
Assurance du personnel	313 200.00	1.28
Médecine de prévention, pharmacie	85 000.00	0.35
Cotisations et charges sociales	35 000.00	0.14
<b>TOTAL</b>	<b>24 442 938.00</b>	<b>100.00</b>

**014** Atténuations de produits : 70 000 € dont reversement sur impôts et taxes.

**65** Autres charges de gestion courante : 4 629 636 €  
 Indemnités des élus, subventions au CCAS, à l'Amicale du personnel, Subventions aux associations, autres dépenses : Reversement des recettes de voiries à QPARK.

408 530 € d'indemnités aux élus, frais de missions, cotisations des élus

1 872 950 € de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé,  
 dont 535 600 € pour le monde éducatif  
 dont 35 000 € d'aides directes aux commerçants...



1 469 811 € de subvention au CCAS

**Centre Communal d'Action Sociale :**

En 2021, la subvention au CCAS s'est élevée à 1 269 811€, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année 2020, justifiée par le processus de mutation engagé par l'établissement.

Le CCAS est à présent doté de compétences nouvelles (séniors ; logement ; réussite éducative) et a renforcé ses moyens humains avec le recrutement de nouveaux professionnels (travailleurs sociaux ; Conseiller en Insertion Professionnelle).

Depuis 2021, le CCAS s'est donné pour objectif de pouvoir accompagner les parcours de vie, c'est-à-dire, être en mesure de pouvoir aider les administrés, de l'enfance à la personne âgée. S'adapter aux nouveaux enjeux sociaux et sociétaux et accompagner de façon globale les habitants, sont les axes prioritaires d'une politique sociale ainsi renouvelée.

Pour structurer ses interventions, le CCAS s'est engagé dans la réécriture de son budget en prenant notamment appui sur une analyse des besoins sociaux et urbains des habitants.

A ce jour, le CCAS se compose d'une équipe de 25 agents. A terme, pour mettre en œuvre son projet d'établissement, le CCAS comptabilisera 28 ETP.

Pour permettre le développement du CCAS, la subvention municipale s'élèvera à 1 469 811 € pour l'année 2022. Soit une nouvelle augmentation de 16 % par rapport à l'année 2021.

- 66** Charges financières : 1 523 652.99 €  
Intérêts des emprunts, ICNE, (Les intérêts courus non échus) : Il s'agit des intérêts dus au titre de l'année n-1 mais qui ne seront payés que durant l'année n)
- 67** Charges exceptionnelles : 1 345 180 €  
dont 603 000€ de DSP, 50 000€ d'intérêts moratoires, 185 680€ de bourses et prix, 30 000€ pour les remboursements divers, 425 500€ de charges liées à la démolition...
- 023** Virement à la section d'investissement s'élève à 6 304 667.65 €
- 042** Les dotations aux amortissements : 2 781 799.97 €  
Technique comptable qui permet de dégager des ressources pour renouveler les biens

## Dépenses de fonctionnement 2022 par direction

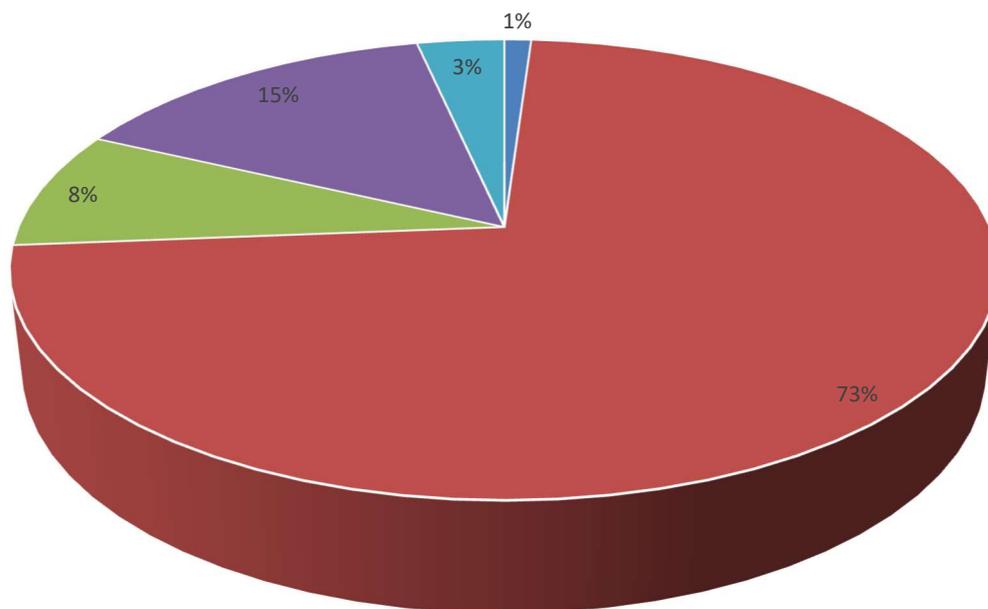
Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-216209106-20220411-2022\_035-DE



- AUTRES( protocole, communication)
- MODERNISATION DES SERVICES ET RELATIONS USAGERS
- VIE LOCALE COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE
- STRATEGIE URBAINE ET SMART CITY
- CCAS

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 561 737.59 €.

### A - RECETTES

RECETTES CHAPITRE	2022		
	REPORTS	Propositions nouvelles BP	Total BP 2022
024 - PRODUITS DES CESSIONS		582 000.00	582 000.00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 475 000.00	1 475 000.00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 815 903.81	1 136 226.00	3 952 129.81
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000 000.00	3 010 000.00	6 010 000.00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 190 000.00	596 140.16	1 786 140.16
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 005 903.81</b>	<b>6 799 366.16</b>	<b>13 805 269.97</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 304 667.65	6 304 667.65
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		2 781 799.97	2 781 799.97
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		670 000.00	670 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>9 756 467.62</b>	<b>9 756 467.62</b>
<b>Total général</b>	<b>7 005 903.81</b>	<b>16 555 833.78</b>	<b>23 561 737.59</b>

024 Produits des cessions : 582 000.00€

10 Dotations, fonds divers et réserves : 1 475 000.00€

- 10 222 Fonds de compensation de la TVA : 1 425 000 €

- 10223/10226 : Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement : 50 000 €

13 Subventions d'investissement : 3 952 129.81 €

Subventions Etat (DETR, DSIL...) Région, Département, CABBALR, FDE, autres organismes...

16 Emprunts et dettes assimilées : 6 010 000 €

- 3 000 000 emprunt contracté auprès de la banque postale (décision 2021-442 du 16/12/2021) et inscrit en RAR

- 10 000 de cautions

- 3 000 000 d'emprunt inscrit à titre prévisionnel

021 Virement de la section de fonctionnement : 6 304 667.65 €

040 Opérations d'ordre entre section : 2 781 799.97 € Dotation aux amortissements

041 Opérations patrimoniales : 670 000.00 €

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou à des décaissements et sont des écritures entre sections ou à l'intérieur de la section d'investissement réelles.

## B - DEPENSES

DEPENSES CHAPITRE	2022		
	REPORTS	Propositions nouvelles BP	Total BP 2022
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	1 435 201.74	652 251.50	2 087 453.24
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		3 523 788.57	3 523 788.57
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	938 570.28	1 187 000.00	2 125 570.28
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES		430 000.00	430 000.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 916 876.48	10 323 301.17	13 240 177.65
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	965 608.75	100 000.00	1 065 608.75
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		247 506.00	247 506.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 256 257.25</b>	<b>16 463 847.24</b>	<b>22 720 104.49</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		9 289.83	9289.83
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		670 000.00	670 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>679 289.83</b>	<b>679 289.83</b>
001 - Déficit d'investissement reporté n-1		162 343.27	162 343.27
<b>Total général</b>	<b>6 256 257.25</b>	<b>17 143 137.07</b>	<b>23 561 737.59</b>

Opérations d'investissement : 2 087 453.24 €

16 Emprunts et dettes assimilées : 3 523 788.57 €

20 Immobilisations incorporelles : 2 125 570.28 €  
Droit de bail, frais d'urbanisme, frais d'études, d'insertion, de logiciels.

204 Subventions d'équipement versées : 430 000.00€  
Convention avec T62-Ecoquartier, Convention avec ANCT (Olympie), Rénovitrines

21 Immobilisations corporelles : 13 240 177.65 €  
Befroi, acquisition matériel informatique, matériels techniques, achat de véhicules, Rénovation des écoles, Eclairage Public, Olympie .....

23 Travaux en cours : 1 065 608.75 €  
Voiries, SMT, Avances aux entreprises dans le cadre des Marchés Publics

27 Autres immobilisations financières : 247 506.00 €

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9289.83 €

041 Opérations patrimoniales : 670 000.00 €

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations.

### Les nouvelles dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 12 475 552.67 €

Thématiques de dépenses 2022	Montant
Ecole maternelle Charlemagne (suivant études fusion Charlemagne / Victor Hugo)	70 000,00 €
Ecole primaire Charlemagne et Ferry	150 000,00 €
Groupe scolaire Michelet	350 000,00 €
Ecole maternelle Buisson	15 000,00 €
Ecole primaire Buisson	100 000,00 €
Ecole primaire Ferry	315 000,00 €
Enveloppe d'investissement diffus non programmée dans les écoles	40 000,00 €
Bâtiments divers	60 000,00 €
Bâtiments communaux	300 000,00 €
Foyer François Albert	60 000,00 €
Maison Patriotique	99 000,00 €
Mise aux normes handicap du patrimoine	30 000,00 €
Maison les charitables	310 000,00 €
Centre Administratif Victor Hugo	170 000,00 €
Centre Technique Communal	30 000,00 €
Plan Led Bâtiments communaux	60 000,00 €
Enveloppe annuelle rideaux des écoles	35 000,00 €
Reconquête des avis défavorables ERP	50 000,00 €
Maison pour tous / maison des jeunes	70 000,00 €
Salle Olof Palme	40 000,00 €
CCAS	85 000,00 €
Beffroi	190 000,00 €
Beffroi	41 000,00 €
Hôtel de Ville	600 000,00 €
Eglise St Vaast	50 000,00 €
Chapelle St Pry	440 000,00 €
Tour Saint Ignace	6 000,00 €
Bâtiments Monuments Historiques	600 000,00 €
Théâtre municipal	35 000,00 €
Rue du Rabat	800 000,00 €
DMO Av. Lens / Maréchal Juin	329 206,63 €
Entretien des voiries	1 200 000,00 €
Jardin public	555 000,00 €
Arbres - plantations	70 000,00 €
Parc Beuvry	20 000,00 €

Groupe scolaire Ferry	
Ecole Michelet	
Nouvelle enveloppe pour compléter les parcs existants (toilettes sèches, abri pétanque...)	50 000,00 €
Stade Hermant Deprez	140 000,00 €
Complexe Carpentier	50 000,00 €
Parc du Perroy	50 000,00 €
Léo Lagrange	80 000,00 €
Enveloppe d'investissement diffus non programmée sur les sites sportifs	35 000,00 €
Référentiel client unique	37 565,00 €
Centre Administratif Victor Hugo	35 000,00 €
Borne de recharge véhicule électrique	8 000,00 €
Eclairage public	285 000,00 €
Cuve de récupération des eaux pluviales et arrosage automatique d'un terrain sportif	80 000,00 €
Salle Becquart	30 000,00 €
Apiculture Urbaine	6 000,00 €
Recyclage des mégôts	3 000,00 €
Réemploi	6 000,00 €
Ecopaturage	5 000,00 €
Désigner ambiancement	30 000,00 €
Ambiancement et mobilité	200 000,00 €
Mobilier 2 roues	30 000,00 €
La Fabrique	15 000,00 €
Rénovitrine	30 000,00 €
Aide décoration façade (type CAMDEN TOWN)	75 000,00 €
Feux tricolores	30 000,00 €
Bornes escamotables Grand Place et rues scolaires	30 000,00 €
Sécurisation Grand Place	55 000,00 €
Parc auto ST	221 000,00 €
Matériels ST	299 700,00 €
CHSCT	10 000,00 €
PPI de la Rotonde- participation aux travaux - copropriétaire	325 000,00 €
Plan communal de sauvegarde	20 000,00 €
Pré-Etudes et diagnostic	50 000,00 €
Etudes / démolition Jean Monnet II	30 000,00 €
Olympie II	566 251,50 €
Cadre de vie	100 000,00 €
Commande Publique	45 000,00 €
Communication	40 000,00 €
Protocole	10 000,00 €
Police Municipale	13 900,00 €
CLSPD - conseil local de sécurité et de prévention	17 000,00 €
Politique de la Ville	31 000,00 €
Vie Associative	42 657,00 €

Sport et Santé	
Education et vie scolaire	17 700,00 €
Enfance - Jeunesse	71 100,00 €
Théâtres	79 000,00 €
Musée	8 000,00 €
Ecole de dessin	2 700,00 €
Lecture publique	20 400,00 €
Patrimoine	62 000,00 €
Animation	57 000,00 €
Elections	3 500,00 €
Etat-Civil	5 000,00 €
QVT - qualité de vie au travail	50 000,00 €
ZAE - zones d'activité économique	7 000,00 €
Câblage	50 000,00 €
Identité numérique	10 000,00 €
Dématérialisation urbanisme	10 000,00 €
Gestion des temps	20 000,00 €
Développement des services urbanisation de la relation citoyenne	24 000,00 €
France Connect	8 000,00 €
Contrôle d'accès	100 000,00 €
Cybersécurité	15 200,00 €
Matériel - Logiciels - Visio - Téléphonie	100 000,00 €
Ecole numérique	30 000,00 €
Vidéoprotection	200 000,00 €
Travaux réseau public de distribution	160 000,00 €
Enveloppe "divers" - Travaux imprévus et augmentation des matières premières	536 822,54 €
	Enveloppe investissement 2022
	12 475 552,67 €

+ Acquisitions foncières

217 000.00 €

# AUTORISATIONS DE PROGRAMME : CREDIT DE PAIEMENTS

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 062-216209106-20220411-2022\_035-DE

PROG	LIBELLES	MONTANT AP INITIALES	REVISION DES AP	CUMUL AP/CP 2017-2022	Réalisé CP 2017	Réalisé CP 2018	Réalisé CP 2019	Réalisé CP 2020	Réalisé CP 2021	CP 2022 (Reports + inscriptions n
001	Rénovation bâtiments	7 693 001,00	-6 132 551,49	1 560 449,51	160 013,38	181 115,45	581 902,25	17 642,24	189 625,02	430 151,17
dont	Centre Adm V Hugo	6 894 001,00	-5 683 612,07	1 210 388,93	152 512,68	171 555,63	557 965,24	11 213,38	2 142,00	315 000,00
et	Agenda access prog	799 000,00	-448 939,42	350 060,58	7 500,70	9 559,82	23 937,01	6 428,86	187 483,02	115 151,17
002	Pôle Gare	10 200 500,00	-105 920,05	10 094 579,95	0,00	18 216,00	5 445 553,22	3 626 767,36	978 146,08	25 897,29
004	Matériel roulant	598 678,00	145 061,00	743 739,00	55 048,87	78 521,31	28 375,12	139 831,74	93 905,40	348 056,56
005	Schéma directeur informatique	2 890 000,00	-2 280,68	2 887 719,32	375 955,58	403 017,17	502 627,19	765 178,76	412 453,02	428 487,60
006	Plan Pluriannuel de voiries	3 585 800,00	1 853 016,94	5 438 816,94	223 255,38	349 645,96	745 481,01	1 115 302,14	432 464,16	2 572 668,29
007	Loi SRU raccordement énergie	426 000,00	-256 712,48	169 287,52	51 013,91	0,00	10 836,69	8 714,86	18 790,44	79 931,62
008	Smart City et domotique	598 000,00	-338 587,34	259 412,66	39 550,63	2 525,42	48 324,51	0,00	6 311,12	162 700,98
010	Parcs et Jardins	2 000 000,00	-62 476,07	1 937 523,93	1 751,75	932 370,53	238 624,46	20 447,39	61 447,00	682 882,80
011	Plan de vidéoprotection	1 070 602,00	84 885,06	1 155 487,06	151 526,43	213 656,05	160 843,31	163 940,35	147 484,21	318 036,71

## FOCUS SUR LA DETTE ET SON EXTINCTION

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 062-216209106-20220411-2022\_035-DE

Au 31 Décembre 2021, 40 641 622.35 €, le nombre d'emprunts est de 15 répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Son taux moyen s'élève à 3,97 %. Sa durée résiduelle moyenne est de 12 ans et 6 mois.

La dette à taux fixe représente 55,64 % de la dette totale.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	40 641 622,35 €	3 513 788,57 €	1 556 980,89 €	5 070 769,46 €	40 127 833,78 €
2023	40 127 833,78 €	3 565 717,15 €	1 424 624,72 €	4 990 341,87 €	36 562 116,63 €
2024	36 562 116,63 €	3 567 683,44 €	1 290 570,56 €	4 858 254,00 €	32 994 433,19 €
2025	32 994 433,19 €	3 569 688,14 €	1 148 238,01 €	4 717 926,15 €	29 424 745,05 €
2026	29 424 745,05 €	3 571 732,01 €	1 011 869,36 €	4 583 601,37 €	25 853 013,04 €
2027	25 853 013,04 €	3 573 815,83 €	872 346,41 €	4 446 162,24 €	22 279 197,21 €
2028	22 279 197,21 €	3 575 940,38 €	736 180,09 €	4 312 120,47 €	18 703 256,83 €
2029	18 703 256,83 €	3 446 856,66 €	598 771,66 €	4 045 628,32 €	15 256 400,17 €
2030	15 256 400,17 €	2 964 093,95 €	470 624,93 €	3 434 718,88 €	12 292 306,22 €
2031	12 292 306,22 €	2 856 763,60 €	353 870,12 €	3 210 633,72 €	9 435 542,62 €
2032	9 435 542,62 €	2 856 763,60 €	238 401,43 €	3 095 165,03 €	6 578 779,02 €
2033	6 578 779,02 €	2 856 764,19 €	121 433,67 €	2 978 197,86 €	3 722 014,83 €
2034	3 722 014,83 €	903 264,83 €	35 863,04 €	939 127,87 €	2 818 750,00 €
2035	2 818 750,00 €	755 000,00 €	24 442,59 €	779 442,59 €	2 063 750,00 €
2036	2 063 750,00 €	700 000,00 €	16 662,66 €	716 662,66 €	1 363 750,00 €
2037	1 363 750,00 €	495 000,00 €	10 525,96 €	505 525,96 €	868 750,00 €
2038	868 750,00 €	407 500,00 €	5 809,78 €	413 309,78 €	461 250,00 €
2039	461 250,00 €	286 250,00 €	2 176,36 €	288 426,36 €	175 000,00 €
2040	175 000,00 €	175 000,00 €	556,89 €	175 556,89 €	0,00 €